

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-223

**MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE GRANDANGOULEME
ET PLUSIEURS PARTENAIRES POUR
L'ORGANISATION DE "PARTIR EN LIVRES"**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 307 du 29 juin 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de la manifestation nationale « Partir en livres » organisé par le centre national du Livre, est approuvée la convention de partenariat passée entre GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha, la bibliothèque de la commune de Roullet Saint-Estèphe, les médiathèques des communes de Saint-Yrieix et de Ruelle sur Touvre, la Cité Internationale de la bande dessinée, la librairie Cosmopolite, l'association l'Ecole Ouverte de Soyaux et le Centre Social Culturel et Sportif FLEP.

Article 2 – La convention prévoit notamment que plusieurs ateliers seront mis en place par les partenaires du 12 au 30 juillet 2017.

Article 3 – La convention prévoit par ailleurs que chaque partenaire prend à sa charge le coût financier de la mise en place et de la réalisation du(des) événement(s) placé(s) sous sa responsabilité.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **01 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **01 août 2017**